

ARIF, rapport annuel
2021



SOMMAIRE

L'ARIF EN CHIFFRES	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU BUREAU	5
COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DU SECRÉTARIAT	6



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Créée à Genève le 15 mars 1999, l'ARIF est une association privée, sans but lucratif, délégataire de tâches publiques pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'en matière de déontologie des gérants de fortune indépendants.

Rue de Rive 8
Case postale 3178
1211 Genève 3
Tél.: (+41) 22 310 07 35
Fax: (+41) 22 310 07 39
info@arif.ch
www.arif.ch

Organisme d'autorégulation (OAR) agréé par la FINMA, l'ARIF assure le respect par ses membres de la Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA). Ouverte à tout intermédiaire financier quelle que soit sa profession, l'ARIF compte actuellement près de 460 membres.

En complément de son activité de surveillance LBA, l'ARIF est désormais agréée par la FINMA comme Registre des Conseillers à la clientèle depuis le 15 septembre 2020.

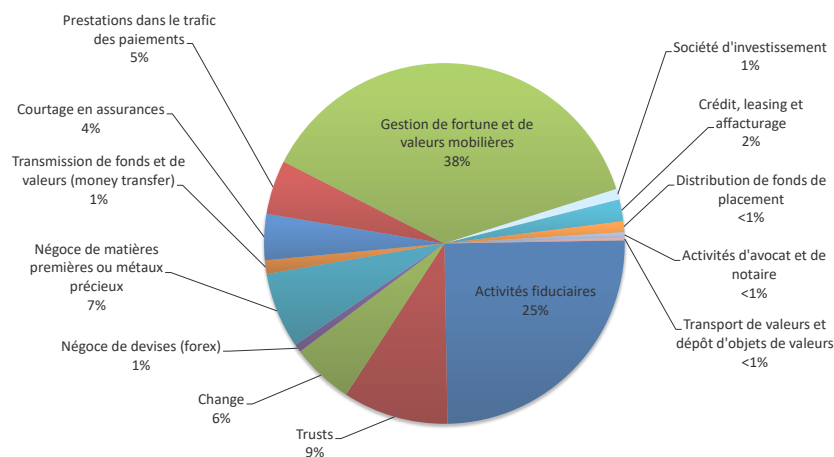
Membre du / Mitglied des
Membro del / Member of



FORUM SRO | OAR | OAD

Total de **425** membres affiliés (au 31.12.2021)

Répartition des affiliés selon leur activité prépondérante (2021)



42 sociétés d'audit agréées

19 séminaires de formations LBA et CoD organisés (base et continue)
1678 personnes formées

29 sanctions prononcées

8 visites

17 enquêtes

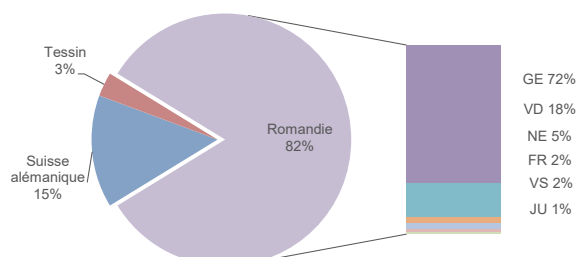
4 diagnostics préalables

18 nouveaux affiliés durant l'exercice

39 démissionnaires

5 radiations

Répartition des affiliés par régions et cantons



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Me Guy Châtelain
Président de
l'Association

Après une bonne vingtaine d'années vécues au fil d'un fleuve (plus ou moins) tranquille, 2021 fut pour l'ARIF une année de vigoureuse transition. Cette année l'est aussi, et 2023 le sera encore.

Eh oui, nous vivons des moments où tout change constamment !

Pour nous (comme pour les autres OARs d'ailleurs), cela provient de l'entrée en vigueur des LSFIn/LEFin, qui induisent la migration des établissements financiers gérants de fortune et trustees vers des organismes de surveillance auprès desquels ils doivent être « assujettis » (selon le langage consacré - quel horrible mot !), avant d'être « autorisés » par la FINMA.

Comme vous le savez, l'ARIF a ainsi créé, courant 2020, l'OSIF, destiné à accueillir ces catégories d'intermédiaires financiers constituant, grosso modo, un peu plus de la moitié de nos « affiliés » (terme consacré côté LBA !). Logiquement, cette migration en cours conduira à une réduction proportionnelle des revenus de l'ARIF, qu'il revient au Comité d'anticiper en contenant sévèrement les charges. De même, il n'est qu'équitable qu'une part correspondante de la fortune de l'ARIF ait été allouée à l'OSIF aux fins de doter celui-ci de fonds suffisants.

Dans ce contexte, à défaut d'accord, nous nous sommes trouvés contraints de nous séparer, à regret, de notre directeur. Cela n'a sincèrement pas été de gaîté de cœur, et, après de nombreuses années de collaboration, nous lui souhaitons plein succès dans des fonctions similaires qu'il a heureusement eu l'opportunité de prendre immédiatement après son départ.

Il a été remplacé par Monsieur Alain Saint-Sulpice, jusqu'ici directeur adjoint, à notre grande satisfaction.

Deux de nos collègues - membres du Comité de longue date - ont choisi cette période pour renoncer à leur mandat. Nos vifs remerciements leur sont adressés pour leurs importantes contributions.

En contrepartie (si je puis dire), Messieurs Elio Barzilay et Sylvain Matthey - candidats de grande valeur au parcours professionnel impressionnant - rejoindront sous peu nos rangs, si l'assemblée générale du 5 mai les élit au Comité.

Une autre nouveauté législative a amené l'ARIF à être adoubée par la FINMA comme organe d'enregistrement des conseillers à la clientèle. A fin décembre 2021, nous comptons approximativement 840 conseillers inscrits, ce qui atteste du sérieux de notre proposition, et ce nombre a encore augmenté depuis lors.

Moyennant la suppression d'un poste de direction, les efforts financiers consentis par les collaboratrices et collaborateurs (en particulier passage d'un régime LPP de 2/3 - 1/3 à un régime de 1/2 - 1/2, que nous les remercions infiniment d'avoir accepté), les diverses mesures prises pour limiter les dépenses de fonctionnement (au nombre desquelles une optimisation / automatisation accrue de nombreuses tâches), et le maintien des honoraires des membres du Comité à un niveau réduit, la situation financière de l'ARIF peut être considérée comme tout à fait satisfaisante.

Me Arnaud Beuret, avocat à Berne, a accepté d'être notre chargé d'enquête pour la Suisse alémanique et d'héberger notre « antenne » outre-Sarine ; nous lui en sommes très reconnaissants.

D'une manière générale, en cette année aux conditions de travail particulières, nous sommes heureux de constater qu'une mise en œuvre prolongée du télétravail et la tenue de quasiment toutes les séances par visioconférences n'ont aucunement amoindri l'efficacité de l'activité.

Enfin, pour la petite histoire, l'immeuble qui abrite les locaux de l'ARIF a subi en cours d'année une rénovation lourde, synonyme d'importantes nuisances. Nous savons gré aux employé.e.s de l'avoir endurée avec patience et bonne volonté.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ET DU BUREAU



Me Guy Châtelain
Président de
l'Association



Me Raphaël Treuillaud
Vice-président de
l'Association

1. Comité

Le Comité s'est réuni à cinq reprises au cours de cet exercice, dont une séance extraordinaire pour approuver les comptes du demi-exercice précédent. Il a délibéré de tous les sujets tenant tant au fonctionnement général de l'association que des relations avec la FINMA et l'OSIF, et a pris toutes les décisions de sa compétence. Chaque président de commission a fait, à chaque réunion trimestrielle, un rapport du travail de sa commission. Le directeur en a fait de même pour l'activité du secrétariat.

Membres du Comité (y.c. les membres du Bureau ci-après au ch. 2) :

Julien Blanc	Mark Brendow
Nicole Curti	Guy Girod
André Mange	Daniel Martineau
Philippe Perles	Jean-Marc Schwenter

2. Bureau du Comité

Au cours de ses onze réunions mensuelles, le Bureau s'est saisi de toutes les questions de son ressort, en a analysé les mérites et s'est en conséquence déterminé à leur sujet de manière à ce qu'elles soient mises en œuvre de manière appropriée. Centralisant et coordonnant les activités des uns et des autres, le Bureau fixe les priorités, attribue les tâches et en recueille les résultats, dont il planifie le suivi.

Membres du Bureau :

Guy Châtelain	Président
Raphaël Treuillaud	Vice-président et Président de la Commission de surveillance
Géraldine Badel Poitras	Présidente de la Commission d'admission
Stéphanie Hodara	Président de la Commission de formation et information
Andreas Fabjan	Président de la Commission de gestion
Alain Saint-Sulpice	Directeur



Me Géraldine Badel
Poitras
Présidente
de la Commission
d'admission

3. Commission d'admission

La Commission d'admission s'est réunie à 12 reprises, dont 2 fois en séances extraordinaires pour traiter les demandes d'affiliation adressées au Secrétariat. Cet exercice a vu l'acceptation de 18 candidats, le traitement express de 3 demandes d'affiliation (avec émoluments), le refus de 2 demandes d'affiliation et la conduite de 4 diagnostics préalables. Du côté des auditeurs, elle a agréé 3 nouvelles sociétés d'audit et 10 nouveaux auditeurs responsables. La Commission a en outre adapté son processus de traitement des candidatures, notamment à la situation Covid, réintégré la finance d'inscription et adapté la Directive 1 pour une meilleure analyse des risques inhérents que présentent certains modèles d'affaires, notamment FinTech.



Me Andreas Fabjan
Président de la
Commission de gestion

4. Commission de gestion

L'activité de la Commission a été particulièrement soutenue au cours de l'exercice écoulé. Elle s'est réunie à 9 reprises. Comme à l'accoutumée et conformément à sa mission, elle a veillé à la saine gestion des ressources de l'Association, procédé au suivi des débiteurs et du plan comptable, établi les comptes de l'exercice écoulé et élaboré le budget pour le prochain exercice. La Commission a en outre accompagné les changements induits par la création de l'OSIF et la mise en œuvre de la LFin et de la LSFIn. Le Secrétariat a ainsi été réorganisé et adapté conformément aux besoins. Son fonctionnement a été optimisé, notamment par la mise en œuvre de nouveaux prestataires IT et par l'automatisation de certains processus comptables. Ces démarches, qui visent également des objectifs d'efficacité et de réduction de coûts, seront poursuivies dans l'exercice en cours.



Me Raphaël Treuillaud
Président de la
Commission de
surveillance

5. Commission de surveillance

La Commission de surveillance a tenu 9 réunions plénières au cours de l'exercice écoulé. En plus des nombreuses séances de travail individuel pour le suivi des dossiers, 8 visites ont été réalisées auprès de membres et 17 enquêtes diligentes. Outre les nombreuses réponses aux demandes d'avis juridiques et pratiques des membres, et la préparation des documents (électroniques) pour l'audit LBA et COD, la Commission a aussi examiné 45 communications faites au MROS par des membres. Dans le cadre du contrôle des membres de l'ARIF d'une application rigoureuse de leurs obligations LBA ou des autres textes légaux et réglementaires, la Commission a prononcé 29 sanctions disciplinaires, dont 22 amendes pécuniaires et 7 exclusions. Enfin, 5 membres ont été radiés pour cause de fusion, de liquidation ou de déshérence. Dans ses travaux de réglementation, la Commission a procédé à la poursuite de l'implémentation de la surveillance orientée sur les risques, à diverses modifications de ses directives et à la mise en place du Comité de surveillance des auditeurs.



Me Stéphanie Hodara
Présidente de la
Commission
de formation et
information

6. Commission de formation et information

La Commission s'est réunie 10 fois au cours de cet exercice. Elle a organisé 19 formations, soit notamment 5 formations de base LBA, 7 formations continues LBA et 6 formations LSFIn dans trois langues différentes (français, anglais et allemand). Ces formations ont notamment permis aux participants d'être sensibilisés sur tous les aspects de la conformité légale et réglementaire en matière LBA ainsi qu'aux nouvelles technologies financières (FinTech et prévention contre le smurfing). Plusieurs formations au sujet de l'autorisation FINMA de GFE et Trustees ont été organisées. Par ailleurs, nos formations LSFIn ont permis aux conseillers à la clientèle enregistrés auprès d'un Registre de suivre la formation requise par cette loi. La plus grande partie de nos formations ont dû être organisées en visioconférences, Covid oblige.

Par ailleurs, la Commission s'est chargée de programmer plusieurs webinaires sur des sujets réglementaires d'actualité et divers courriels informatifs furent adressés au fil de l'eau à nos membres et aux milieux financiers. Enfin, la Commission a mis en place un nouveau format numérique de la Newsletter de l'ARIF dont le premier exemplaire a été publié début 2022.



M. André Mange
Président de la
Commission
d'enregistrement

7. Commission d'enregistrement

La Commission d'enregistrement, qui comptait 4 membres du Comité jusqu'à fin avril 2021, n'en compte désormais plus que 3. Elle s'est appuyée sur le travail de 2 gestionnaires et d'une comptable, membres du Secrétariat de l'ARIF ainsi que du Directeur. Tous ont abattu un travail considérable d'information et de défrichage des dossiers s'agissant d'une activité nouvelle à découvrir et rationaliser. La Commission a tenu 14 réunions plénières au cours de l'exercice écoulé. Ces séances, tenues en visioconférence pour raisons sanitaires, ont permis de valider formellement, à un rythme mensuel, l'enregistrement des conseillers à la clientèle, qui avaient été préalablement acceptés par voie circulaire au fur et à mesure de leur traitement. C'est ainsi que depuis le premier enregistrement effectué début décembre 2020, ce sont près de 1'000 dossiers qui ont été traités jusqu'à fin décembre 2021. Le pourcentage des conseillers inscrits domiciliés en Suisse est de 70% et le nombre des prestataires de services financiers pour lesquels le conseiller travaille s'élève à 233, dont 87% sont domiciliés en Suisse. Tout au long de l'exercice sous référence, le développement de la plateforme d'enregistrement a fait l'objet de développements complémentaires nécessités par les diverses particularités rencontrées lors du traitement des demandes soumises, avec pour objectif d'automatiser au maximum la procédure d'enregistrement. Les travaux de la commission ont fait l'objet d'une coordination avec les deux autres registres agréés lors de plusieurs séances dans le cadre desquels les registres ont harmonisé leurs pratiques du traitement des demandes, notamment en matière d'exigences pour la formation et pour les couvertures d'assurance professionnelles.



M. Alain Saint-Sulpice
Directeur

8. Secrétariat

Proximité et continuité ont marqué l'année 2021, une année de transition.

Proximité, tout d'abord, car le secrétariat s'est efforcé, en sus de son travail quotidien, d'accompagner les membres intermédiaires financiers et les conseillers à la clientèle vers leurs nouveaux défis réglementaires, notamment les gérants de fortune indépendants et les trustees dans leur phase migratoire vers l'OSIF.

Continuité, d'autre part, car malgré l'incertitude sanitaire, une lourde rénovation des locaux de l'ARIF et un grand remaniement organisationnel interne, le secrétariat a assuré une permanence administrative et un appui constant aux activités des différentes Commissions, du Bureau exécutif et du Comité, en relai vers les Autorités et les assujettis.

En fonction depuis plus de 15 ans au sein de l'ARIF, Alain Saint-Sulpice a repris les rênes du secrétariat comme nouveau Directeur, entouré de sa fidèle équipe, qui a contribué efficacement au démarrage du Registre, à l'augmentation de l'offre de formation et au soutien logistique de l'OSIF. Le secrétariat agit ainsi comme véritable centre de compétences au service des affiliés et comme base opérationnelle aux missions de surveillance et de prévention de l'OAR.

Proximité, continuité et efficacité resteront d'actualité en 2022 qui s'annonce, elle aussi, très excitante et *challenging*.

Direction :

Alain Saint-Sulpice	Directeur
---------------------	-----------

Secrétariat :

Elena Rodriguez	Gestionnaire de surveillance
Monique Flückiger	Gestionnaire de surveillance
Androniki Tsihli	Préposée au Registre
Christine Cardot	Comptable
Marlène Gomes de Sousa	Secrétaire-réceptionniste
Marc Hodara	Relations membres (jusqu'au 31.10.2021)

ROMANDE DA

